



# Charte de l'Economie Circulaire dans le secteur de l'Immobilier et de la Construction

## Contexte

Le secteur du bâtiment a un impact environnemental considérable :

- Il génère environ 50 millions de tonnes de déchets par an selon le ministère de l'environnement ; 65% proviennent de la démolition, 28% de la réhabilitation et 7% de la construction neuve. 40 à 50% de ceux-ci sont recyclés.
- Il représente 25% des émissions de gaz à effet de serre annuelle avec une part relative croissante de la fabrication (de 60 à 85%) pour des bâtiments de plus en plus économes en énergie (Etude HQE Performance 2012 et 2013)
- 410 millions de tonnes de matières premières non renouvelables sont extraites annuellement en France majoritairement pour le BTP

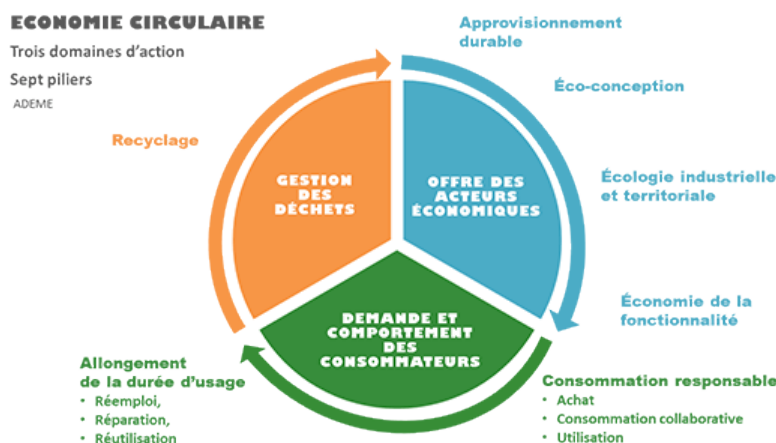
L'impact environnemental global (énergie, eau, qualité de l'air, biodiversité...) de la fabrication des matériaux est particulièrement important

## Objectifs

S'opposant au modèle classique d'économie linéaire qui consiste à extraire la matière première et l'énergie, produire le bien, le consommer, puis le jeter, le concept d'économie circulaire lié aux notions de développement durable et de préservation de l'environnement dans le secteur du bâtiment repose schématiquement sur les principes suivants :

- rénover pour réduire à la source la consommation des matières premières,
- réparer pour rallonger la vie,
- réemployer des produits non neufs,
- réutiliser après reconditionnement des matériaux et produits une fois l'objet en fin de vie,
- recycler les déchets pour réalimenter les gisements de matières premières.

Les bénéfices de l'économie circulaire seraient donc très importants sur tous les aspects environnementaux, biodiversité et santé indiqués précédemment mais elle permettrait aussi aux entreprises de réaliser des économies, elle aurait un effet positif sur la création d'emploi, le développement local et le développement de l'économie solidaire.



Les signataires de la présente charte souhaitent donc s'engager dans une transition vers une économie circulaire notamment à travers la promotion du réemploi dans le secteur de l'immobilier et de la construction.



## Engagements

Les partenaires signataires s'impliquent activement dans la résolution de la problématique des déchets, de l'appauvrissement des ressources naturelles et la nécessaire solidarité qui doit exister entre eux pour favoriser notamment le réemploi des produits et matériaux.

Les parties s'accordent pour:

- Former une communauté d'acteurs engagée dans l'économie circulaire au sein de l'industrie immobilière et encourager les synergies
- Promouvoir un esprit de collaboration entre les différents acteurs de la chaîne de valeurs tant privés que publics
- Collaborer avec les acteurs de l'économie solidaire
- Impliquer tous les intervenants des projets maîtres d'œuvre, entreprises, fabricants, recycleurs...
- Communiquer sur les bénéfices de l'économie circulaire dans la construction
- Inciter l'industrie immobilière à tous les niveaux à intégrer les principes de l'économie circulaires dans ses actions
- Contribuer à faire évoluer la réglementation pour accélérer le développement d'une économie circulaire immobilière notamment à travers un dialogue avec les pouvoirs publics
- Contribuer à la montée en compétence des différents acteurs
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation
- Elaborer un cadre méthodologique de l'économie circulaire pour les projets de démolition et de construction
- Développer des outils communs et les utiliser dans nos projets
- Alimenter sur une plateforme numérique dédiée une offre de produits et de matériaux de réemploi
- Se fixer pour chaque opération en amont des objectifs clairs en termes de réemploi et de réutilisation communiqués aux intervenants du projet
- Définir des indicateurs pertinents de circularité des projets
- Suivre ces indicateurs tout au long de nos projets de déconstruction/démolition ou rénovation/construction
- Faire réaliser des bilans sur la valorisation des matériaux issus de la déconstruction de nos opérations
- Valoriser autant que possible les matériaux issus de la déconstruction en privilégiant le réemploi
- Réduire l'enfouissement de nos déchets de chantier
- Assurer la traçabilité de nos actions
- S'efforcer de mesurer les bénéfices environnementaux et socio-économiques d'une gestion circulaire des opérations
- Promouvoir les meilleurs pratiques et les réalisations exemplaires
- Contribuer à l'amélioration des outils et des process par la mise à disposition des données des opérations

## Suivi de la mise en œuvre

Les signataires établiront un bilan annuel des actions mises en œuvre et des résultats obtenus.

## Signature de la charte

La présente charte est ouverte à la signature de tous les intervenants de l'immobilier et de la construction désireux de s'engager dans une démarche d'économie circulaire.

## Fondateurs

AEW CILOGER; ALLIANZ Real Estate France; BUREAU VERITAS Exploitation; COVEA; Deloitte Finance; GECINA; GENERALI Real Estate French Branch; Groupama Immobilier ; Herbert Smith Freehills ; Karine Javelot – Architecte; Plaine Commune; Vinci Construction

